



**Séance du mardi 10 mars 2026 à 18 heures 30
Salle du conseil de la Mairie.**

Présents : J. SERES, N. CASAVIEILLE-LACAZE, F. MILHAS, C. TROUCHE, C. GAUDIN, J. NOUGADERE-DUPRAT, D. ROUCH, B. ABADIE, S. BORNAND, A. BEDULHO, G. TYS, S. SCOURZIC.

Absents excusés : S. PREVITALI, S. SCOURZIC, A. VEDEL, C. CAZABAN.

Votants : 12

Secrétaire de séance : F. MILHAS

1. Approbation du compte rendu de la séance du 19 février 2026

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 19 février 2026.

2. Adoption du Compte Administratif 2025 et délibération d'affectation du résultat

Section fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement = 458 083,18 €

Recettes de fonctionnement = 693 687,68 €

Résultat = **excédent de 235 604,50 €**

Section investissement :

Dépenses d'investissement = 178 583,59 €

Recettes d'investissement = 116 778,54 €

Résultat = **déficit de 61 805,05 €**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2025.

Le Maire n'a pas participé au vote.

Proposition d'affectation des résultats :

- Résultat de fonctionnement pour l'exercice 2025 : 94 310,32 €
- Report à nouveau : 141 294,18 €
- Résultat de **fonctionnement cumulé au 31/12/2025** : **235 604,50 €**

- Résultat d'investissement de **clôture** de l'exercice 2025 : - 61 805,05 €
- Reste à réaliser en section d'investissement = 1 440 €
- Besoin de financement à la section d'investissement = **60 365,05 €**

Proposition d'affecter **60 365,05 €** pour couvrir le besoin de financement de la section investissement.

Proposition d'affecter **175 239,45 €** en recettes de fonctionnement.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition d'affectation des résultats 2025.
Le Maire n'a pas participé au vote.*

La commune de Pessan présente des indicateurs positifs :

- La Capacité d'Autofinancement Brute est de 92 300 €.
- La Capacité d'Autofinancement Nette (CAF Brut – les remboursements d'emprunts annuels) est de 45 500 €.
- Le taux de Capacité d'Autofinancement brut est de 17,64 % et ne doit pas être en dessous de 8 %.
- La capacité de désendettement est de 4,21 qui est largement inférieur au taux d'alerte qui est de 7.
- Le Fond de Roulement (= ressources pour financer les dépenses courantes) = 147 jours. Nous ne devons pas avoir un fonds de roulement inférieur à 60 jours.
- Ratio de rigidité (charges incompressibles) est de 45,79 % pour Pessan et il ne doit pas dépasser 55 %.

3. Vote du budget primitif 2026

- **Section Fonctionnement** :

Proposition dépenses et recettes pour : **721 701,45 €**

Les charges à caractère général augmenteraient de - 0,4 % par rapport à 2025 pour un budget de **214 712,11 €**.

Les charges de personnel s'élèveraient à 167 093 €, ce qui représente un peu plus de 23 % du budget.
Autres charges de gestion courante à 170 614 € avec indemnités des élus pour 36 000 €.

Subventions allouées :

- APE = 400 €
- Asso pour le Parc naturel Régional = 672 €
- Association des maires = 300 €
- Association des maires ruraux = 110 €
- CAUE = 300 €
- Club des retraités de l'Arçon = 400 €
- Comité des fêtes = 2 000 €
- Coopérative scolaire = 300 €
- Fondation du Patrimoine = 700 €
- Groupement des chasseurs = 400 €
- Judo = 500 €
- Anciens combattants = 200 €
- Foot = 1 000 €

TOTAL = 7 282 €

Endettement pour :

- Salle Polyvalente jusqu'en 2032, remboursement de 29 400 € par an (Emprunt contracté en 2007)
- Logement Idrac jusqu'en 2028, remboursement de 12 500 € par an (Emprunt contracté en 2014)
- Traversée du village jusqu'en 2038, remboursement de 17 600 € par an (Emprunt contracté en 2019)

Pour un encours de 407 446,57 € soit 592,22 € par habitant (660 € en 2025).

Au 31/12/2025, le village de Pessan comptait 688 habitants.

- **Section d'Investissement :**

Proposition dépenses et recettes pour un montant de **513 900, 05 €**.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2026 et les opérations d'investissements proposées.

4. Vote du taux des taxes directes locales

Pas d'augmentation en 2026.

5. Projets et travaux dans la commune

- Terrain multisports sur le terrain de tennis (26 000 €)
- Etude CAUE (5 000 €)
- Eglise (364 112 €)
- Cimetière (4 200 €)
- Bornes incendie (2 000 €)
- Congélateur salle polyvalente (1000 €)

Montant total des projets d'investissements = 402 312 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des projets de travaux à réaliser

6. Questions diverses

- Adhésion de la **commune de MIRADOUX** à la compétence fourrière animale
- **Travaux à l'école maternelle** ont eu lieu durant les vacances scolaires : SECURIS pour alarme incendie et plafond du couloir d'accès au logement au-dessus de l'école
- **Ancien cimetière** : déclaration des tombes abandonnées

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reprise des emplacements des tombes abandonnées.

La séance est levée à 21h00